

Description

La charpentière ou le charpentier préparent, façonnent et édifient des constructions en bois ou en matériaux dérivés du bois: maisons individuelles, halles, bâtiments agricoles, ponts, églises, etc. Elles et ils construisent, réparent ou rénovent des charpentes traditionnelles, des toits, des façades, des escaliers et effectuent différents travaux de protection du bois, d'isolation thermique et phonique ainsi que de protection contre l'humidité.

Leurs principales activités consistent à:

Préparation et taille des éléments à l'atelier

- prendre des mesures et élaborer des plans, des esquisses et des schémas
- calculer la quantité de bois nécessaire et établir la liste des fournitures; au besoin, passer commande auprès d'une scierie ou d'un fournisseur
- tracer des repères sur le bois et tailler les différents ouvrages (charpente, solivage, châssis, etc.)
- façonner les pièces de bois avec des machines portatives ou à l'aide de machines à commande numérique: sciage, mortaisage, rabotage, entaillage, perçage, etc.
- respecter les directives de sécurité
- préfabriquer des éléments en bois (parois, toitures, planchers)
- préparer les pièces à monter et les numéroter pour faciliter leur assemblage sur le chantier
- traiter, imprégner et vernir le bois pour le protéger contre les parasites, l'humidité et les intempéries

Pose et assemblage des éléments sur le chantier

- préparer l'outillage, organiser le transport et les moyens de levage
- monter, assembler et ajuster les éléments de charpente et d'ossature du bâtiment selon le schéma établi
- poser des revêtements de parois et de plafonds, des escaliers, des balcons, des raccordements de fenêtres, des panneaux d'isolation, des colombages, etc.
- appliquer des couches de protection, poser des isolants thermiques et phoniques
- assainir et entretenir la charpente et les pièces en bois lors de travaux de rénovation
- recycler ou éliminer les déchets selon les normes environnementales en vigueur

Environnement de travail

Les activités des charpentières et des charpentiers se déroulent en atelier et sur les chantiers. En raison de l'envergure, du poids et de la hauteur de certaines structures, elles et ils travaillent en équipe sous la direction de contremaîtres ou de techniciens spécialisés en construction en bois. Elles et ils doivent respecter des consignes de sécurité très strictes et porter un équipement individuel de protection (souliers de sécurité, casque, harnais, etc.). Tributaires des conditions météorologiques, ces professionnels coordonnent leurs activités avec celles des autres professionnels du bâtiment et de l'enveloppe des édifices (ferblantiers, couvreurs, façadiers, maçons, menuisiers, etc.).

Formation

La formation de charpentière ou de charpentier s'acquiert par un apprentissage.

Lieux

- formation pratique (4 jours par semaine) dans une entreprise
- formation théorique (1 jour par semaine) à l'école professionnelle
- cours interentreprises (48 jours sur 4 ans)

Durée

- 4 ans

Conditions d'admission

- scolarité obligatoire achevée
- certaines entreprises recourent à un examen d'admission.

Titre obtenu

- certificat fédéral de capacité (CFC) de charpentière ou de charpentier

Contenu

Branches théoriques (sur 4 ans):

- préparation des travaux
- taille d'éléments structurels
- édification d'éléments en bois
- préfabrication d'éléments de construction
- mise en oeuvre de couches protectrices et d'isolants
- pose de revêtements et de sous-constructions
- pose de produits préfabriqués

Possibilité d'obtenir une maturité professionnelle, pendant l'apprentissage ou après l'obtention du CFC, selon des modalités variables d'un canton à l'autre.

Qualités requises

L'exercice de cette profession fait appel à des qualités comme:

- Bonne représentation spatiale
- Aptitude pour le calcul
- Habileté manuelle
- Aptitude à travailler en équipe
- Résistance physique
- Absence de vertige
- Résistance aux variations de température

Perspectives professionnelles

Les charpentières et charpentiers exercent leur activité au sein de petites, moyennes et grandes entreprises de charpenterie ou sont employés dans des industries spécialisées dans le matériau bois (préfabrication, construction de maisons). Après quelques années d'expérience, ces professionnels peuvent accéder à des postes à responsabilité et devenir chef-fe d'équipe, chef-fe d'atelier ou contremaître. Une formation supérieure est en principe nécessaire pour devenir chef-fe d'entreprise. Comme dans tous les métiers du bâtiment, les débouchés sont liés à l'évolution de la conjoncture dans le secteur de la construction.

Perfectionnement

Les charpentières et charpentiers peuvent envisager les perfectionnements suivants:

- cours de dessin DAO, de gestion, etc., organisés par les écoles ou les organisations du monde du travail
- apprentissage complémentaire de menuisier-ère (menuiserie ou ébénisterie), de dessinateur-trice orientation architecture
- brevet fédéral de chef-fe d'équipe charpentier-ère, de contremaître charpentier-ère ou d'artisan-e en conservation du patrimoine culturel bâti
- diplôme fédéral de maître charpentier-ère ou de directeur-trice des travaux
- diplôme de technicien-ne ES en technique du bois, spécialisation construction en bois
- Bachelor of Science HES en technique du bois ou en énergie et techniques environnementales
- etc.

Pour plus de détails, consulter www.orientation.ch/perfectionnement.

Professions voisines

- Couvreur CFC/Couvreuse CFC
- Ébéniste CFC/Ébéniste CFC
- Menuisier CFC/Menuisière CFC
- Praticien sur bois AFP/Praticienne sur bois AFP
- Spécialiste en industrie du bois CFC/Spécialiste en industrie du bois CFC
- Technicien ES en technique du bois – Industrie du bois/Technicienne ES en technique du bois – Industrie du bois

Adresses

Fédération romande des entreprises de charpenterie, d'ébénisterie et de menuiserie (FRECEM)
Chemin de Budron H6
1052 Le Mont-sur-Lausanne
Tél.: +41 21 652 15 53
<https://www.frececm.ch>